

HISTORIQUE D'ENTRETIEN EN LIGNE

Le système d'historique d'entretien en ligne de Jaguar a été mis en place en vue de remplacer le marquage au tampon des pages du carnet d'entretien fourni avec la documentation du propriétaire. L'historique d'entretien du véhicule Jaguar fait désormais partie d'un système centralisé accessible et actualisable en ligne par un concessionnaire/réparateur agréé.

Ce système, dans lequel seront consignés tous les événements d'entretien planifiés, comportera tous les points à inspecter et tous les composants à remplacer à diverses échéances.

Il est important de respecter les intervalles d'entretien recommandés pour protéger la validité de la garantie du véhicule. Bien tenu à jour, l'historique d'entretien en ligne fournira la "preuve d'entretien" requise pour la réalisation de toute opération éventuelle réalisée dans le cadre de la garantie.

Après chaque visite d'entretien programmé ou étendu, votre concessionnaire/réparateur agréé mettra l'historique d'entretien en ligne de votre véhicule à jour. Il pourra également vous remettre un imprimé de cet historique qui servira de preuve de la réalisation des travaux d'entretien requis.

Cet historique d'entretien en ligne est sauvegardé en lieu sécurisé pour toute la durée de vie de votre véhicule, mais il n'en reste pas moins accessible en ligne à tout moment. Il permet d'améliorer la valeur de revente de votre véhicule ; chaque futur propriétaire pourra ainsi disposer d'un historique d'entretien fiable. N'importe quel concessionnaire/réparateur agréé peut vous fournir un imprimé à jour de l'historique d'entretien en ligne de votre véhicule.

Pour toute question concernant le système d'historique d'entretien en ligne, contactez votre concessionnaire/réparateur agréé ou le distributeur Jaguar de votre secteur. Votre distributeur est également joignable par le biais du site Internet Jaguar.

Remarque : la fonction d'historique d'entretien en ligne n'est pas disponible sur tous les marchés.

EXIGENCES D'ENTRETIEN

Les entretiens périodiques doivent être effectués tout au long de la durée de vie du véhicule.

Certains modèles Jaguar disposent d'un indicateur d'intervalle d'entretien sur le panneau d'instruments. Lorsqu'un entretien est requis, l'indicateur **ENTRETIEN REQUIS** s'allume lorsque le commutateur de démarrage est enfoncé. Selon le type et le style de conduite auquel le véhicule est soumis, l'indicateur peut afficher un message d'entretien requis avant l'intervalle indiqué dans les calendriers d'intervalles d'entretien.

Les intervalles d'entretien indiqués dans les calendriers sont uniquement nominaux. L'afficheur de messages du véhicule indique les distances réelles jusqu'au prochain entretien.

Lorsqu'un entretien est terminé, le compteur de distance de l'afficheur de messages est réinitialisé.

L'indicateur d'intervalle d'entretien n'est pas activé sur les véhicules de tous les marchés. Dans ces marchés, le calendrier d'intervalle d'entretien approprié doit être utilisé comme guide pour l'entretien régulier. Les entretiens doivent être effectués aux intervalles de distance ou de temps (la première échéance prévalant) indiqués dans le calendrier d'intervalle d'entretien approprié.

Les programmes d'entretien des véhicules conduits dans des conditions difficiles n'apparaissent pas sur l'afficheur de messages.

Historique d'entretien en ligne et intervalles d'entretien

CONTENU DES ENTRETIENS

Le contenu détaillé de chaque entretien varie selon le modèle, l'âge du véhicule, la distance parcourue et la pertinence éventuelle d'un entretien spécifique à la conduite sur route difficile. Les opérations d'entretien applicables à votre véhicule sont répertoriées sur la fiche de contrôle d'entretien utilisée par votre concessionnaire/réparateur agréé Jaguar.

Remarque : certains professionnels peuvent utiliser leur propre fiche de contrôle comportant plusieurs niveaux d'entretien. En général, le niveau d'entretien le plus élevé correspond aux exigences de Jaguar Land Rover Limited.

VIDANGE DES LIQUIDES

Il est impératif d'effectuer une vidange complète du liquide de frein et du liquide de refroidissement du moteur (mélange d'eau et d'antigel) aux intervalles recommandés.

Votre concessionnaire/réparateur agréé Jaguar effectuera les vidanges requises au moment prévu par le calendrier d'entretien approprié.

Remarque : les vidanges de liquides sont soumises à un temps de main-d'œuvre et à un coût de matériel supplémentaires.

Il faudra peut-être également changer certains composants du système de freinage. Les intervalles seront beaucoup plus longs que ceux mentionnés dans le calendrier d'intervalle et sont indiqués sur la fiche de contrôle d'entretien.

VÉHICULES BLINDÉS

L'entretien de ce type de véhicule doit avoir lieu tous les 13 000 km ou tous les 6 mois.

CONDITIONS DE CONDUITE DIFFICILES

Lorsque les conditions de conduite sont difficiles, soyez plus vigilant lors des différents entretiens. Il peut même s'avérer nécessaire d'effectuer un entretien **quotidien** pour garantir un fonctionnement sûr et fiable du véhicule.

Le non-respect des calendriers d'entretien recommandés risque d'entraîner l'usure prématurée voire l'endommagement du moteur et peut annuler la garantie.

Certains marchés peuvent nécessiter des entretiens spécifiques. Vérifiez si c'est le cas auprès de votre concessionnaire/réparateur agréé Jaguar ou de l'importateur.

Parmi les conditions difficiles, citons :

- La conduite fréquente sur surfaces poussiéreuses ou sablonneuses.
- La conduite fréquente sur chaussées en mauvais état ou boueuses.
- La conduite fréquente dans des pays où la température ambiante est supérieure à 50 °C.
- La conduite fréquente à des températures extrêmement basses inférieures à -40 °C.
- La conduite fréquente sur routes de montagne.
- La conduite fréquente sur de courtes distances.
- La traction fréquente d'une remorque.
- La conduite dans des régions où du sel ou d'autres matières corrosives peuvent être répandus sur la route.

ENTRETIEN ASSURÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE

En plus des opérations d'entretien et des contrôles courants, quelques vérifications simples doivent être effectuées plus fréquemment.

Les contrôles que le propriétaire doit effectuer sont répertoriés dans les chapitres **Entretien** et **Contrôle des niveaux des liquides** du manuel du conducteur. Les caractéristiques et les capacités de liquide sont également indiquées dans le chapitre **Caractéristiques techniques**.

CALENDRIERS D'INTERVALLES D'ENTRETIEN

Les indications **A** et **B** des calendriers correspondent au type d'entretien requis à cette distance ou à ce moment.

CACHETS FIGURANT SUR LE CARNET D'ENTRETIEN

Pour les marchés où l'historique d'entretien en ligne n'est pas disponible, les pages du carnet d'entretien indiquent l'ensemble des entretiens de routine qui ont été effectués sur votre véhicule.

Ces informations sont importantes et peuvent compromettre vos droits aux services de garantie. Veillez à ce que le cachet et la signature du professionnel figurent bien dans la case correspondant à l'entretien effectué.

CARNET D'ENTRETIEN - SUITE

Lorsque la dernière case du carnet d'entretien est remplie, vous pouvez commander des pages du carnet d'entretien supplémentaires sur le site :- <http://www.jaguarliterature.com/> ou auprès de votre concessionnaire/réparateur Jaguar agréé. Vous pourrez ainsi continuer à consigner les entretiens dont votre véhicule fait l'objet. Un véhicule disposant d'un historique d'entretien précis et vérifiable sera plus facile à vendre.

ENTRETIEN DE REMPLACEMENT, GARANTIE ET ASSISTANCE

Si vous avez perdu votre carnet de garantie et d'assistance d'entretien et que l'historique d'entretien en ligne n'est pas disponible, un exemplaire de remplacement peut être commandé sur le site :-

<http://www.jaguarliterature.com/> ou auprès de votre concessionnaire/réparateur Jaguar agréé.

Le carnet de remplacement est visiblement différent de la version originale. La couverture et la page de titre portent le titre révisé.

La page 2 explique pourquoi la version de remplacement est utilisée. L'indication "REMPLACEMENT" apparaît sur chaque page intérieure.

Les carnets d'entretien d'origine ne sont pas commercialisés. Cette mesure a été prise pour parer à toute tentative frauduleuse visant à recréer un historique d'entretien fictif du véhicule.

N'oubliez pas de reporter les informations consignées sur la page Informations sur le véhicule dans votre carnet de remplacement.

REEMPLACEMENT

Historique d'entretien en ligne et intervalles d'entretien

CALENDRIER D'INTERVALLE D'ENTRETIEN 1 - À PARTIR DE L'ANNÉE-MODÈLE 2016

Concerne les pays suivants.

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antilles néerlandaises, Australie, Autriche, Belgique, Botswana, Brunei, Bulgarie, Canaries, Chypre, Corée (Sud), Croatie, Danemark, Espagne (continentale), Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grande Canarie, Grèce, Hong Kong, Hongrie, Indonésie¹, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Malaisie, Malte, Mexique, Moldavie, Monaco, Namibie, Norvège, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tahiti, Taïwan, Thaïlande.

¹ Tous les moteurs diesel doivent faire l'objet d'un entretien à 13 000 km ou tous les 12 mois*.

XE, XF et XJ 2.0L essence	XF et XJ 3.0L diesel XE 3.0L essence F-Type, XF et XJ 3.0L et 5.0L essence	XE et XF 2.0L diesel
Entretien A - 16 000 km ou 12 mois*	Entretien A - 26 000 km ou 12 mois*	Entretien A - 34 000 km ou 24 mois*
Entretien B - 16 000 km ou 12 mois* après le précédent Entretien A	Entretien B - 26 000 km ou 12 mois* après le précédent Entretien A	Entretien B - 34 000 km ou 24 mois* après le précédent Entretien A
Entretien A - 16 000 km ou 12 mois* après le précédent Entretien B	Entretien A - 26 000 km ou 12 mois* après le précédent Entretien B	Entretien A - 34 000 km ou 24 mois* après le précédent Entretien B
Répétez la séquence à partir du premier Entretien B		

* la première échéance prévalant.

Historique d'entretien en ligne et intervalles d'entretien

CALENDRIER D'INTERVALLE D'ENTRETIEN 2 - À PARTIR DE L'ANNÉE-MODÈLE 2016

Concerne les pays suivants.

Albanie, Angola, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Biélorussie, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil¹, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine², Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guadeloupe, Guatemala, Guinée (Conakry), Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Îles Caïmans, Îles Malouines, Îles Turques-et-Caïques, Îles Vierges britanniques, Inde, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya³, Kirghizistan, Kosovo, Laos, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Martinique, Maurice, Mayotte, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Mozambique, Myanmar (Birmanie), Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, République centrafricaine, République dominicaine, Réunion, Russie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Niéves, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Salvador, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Surinam, Tanzanie, Tchad, Trinité et Tobago, Turquie⁴, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Zambie, et Zimbabwe.

¹ Tous les moteurs diesel doivent faire l'objet d'un entretien à 10 000 km ou tous les 12 mois*.

² Tous les moteurs doivent faire l'objet d'un entretien à 10 000 km ou tous les 6 mois*.

Certains régions nécessitent un entretien du moteur diesel tous les 3 mois. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire.

³ Tous les moteurs diesel doivent faire l'objet d'un entretien à 6 500 km ou tous les 6 mois*.

⁴ Tous les moteurs doivent faire l'objet d'un entretien à 13 000 km ou tous les 6 mois*.

Tous modèles, tous moteurs
Entretien A - 13 000 km ou 12 mois*
Entretien B - 13 000 km ou 12 mois* après le précédent Entretien A
Entretien A - 13 000 km ou 12 mois* après le précédent Entretien B
Répétez la séquence à partir du premier Entretien B

* la première échéance prévalant.

Remarque : une vidange d'huile plus fréquente est recommandée sur les véhicules utilisés dans des conditions de conduite difficiles. Voir 8, **CONDITIONS DE CONDUITE DIFFICILES**.